

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 09 Août 2023****OBJET : 24/2023****APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE TE47**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	28	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE NEUF AOÛT à NEUF HEURES
Présents :	17	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	11	M. Bruno DUBOS – Maire ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; M. Grégory NOEL ; M. Magalie SIRJACQUES – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	8	M. Jean-Philippe SIMON à M. Jean-François BUER – Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET – Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER – Mme Laurianne VEYRET à Mme Hélène DESHAIES – Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS – M. Julien BOUILLOT à Mme Bénédicte GUELFY – M. Philippe ASIN à Mme Hélène LE GUIRRIEC – M. Grégory NOEL à M. Alexandre CHARIE
Secrétaire de Séance :		Mme Hélène DESHAIES
Date d'envoi de la convocation :		03 Août 2023

Expose

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude

sur la parcelle du chemin rural située lieu-dit « Le Pech » au bénéfice du Territoire Energie 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire 470752104-RENFO01.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

La secrétaire de séance,

Hélène DESHAIES

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,**

Le Maire de Foulayronnes,

Bruno DUBOS.